

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_001_2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 janvier 2026

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 12

treize janvier deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

OBJET :

**Délibération autorisant
Monsieur le Maire à engager
liquider et mandater des
dépenses d'investissement
avant le vote du budget
primitif**

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Kris HEYNDRIKX, Christian GASSEND

Absents :

Excusés :

Procuration de : Pierre TEULER représenté par Bénédicte ESMIOL-PAUL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 09/01/2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1 Modifié par loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Date de transmission de l'acte: 14/01/2026

Date de reception de l'AR: 14/01/2026

004-210400479-DE_001_2026-DE

A G E D I

BUDGET PRINCIPAL
DISPONIBLE REALISE DU 04/01/2025 AU 26/12/2025
Dépenses d'investissement

Article	Libellé	Prévu BP	Report
21	Immobilisations corporelles	5 500.00	13 000.00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 500.00	3 000.00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 000.00	10 000.00
23	Immobilisations en cours	532 000.00	200 000.00
2315	Install., matériel et outill. technique	532 000.00	200 000.00
	TOTAL GENERAL	537 500.00	213 000.00

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'inscrire un montant d'anticipation de 213 000 € au budget primitif 2026.
- AUTORISE l'inscription par anticipation des crédits suivants :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 13 000 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours 200 000 €

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
 Le Maire
 Antoine ARENA

Secrétaire de séance
 Michel BARDET



Date de transmission de l'acte: 14/01/2026

Date de reception de l'AR: 14/01/2026

004-210400479-DE_001_2026-DE

A G E D I